RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

greta LIMOUSIN

ALTERNANCE Apprentissage Professionnalisation

ÉLIGIBLE CPF

MAINTENANCE DES VÉHICULES ET DES MATÉRIELS



Contact : 05 55 12 31 31

Site(s) de formation

- Lycée Lavoisier

Brive-la-Gaillarde

Certificateur : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

code RNCP : n°40997

Date de publication : 01/07/2025

www.greta-du-limousin.fr

CAP - Maintenance des véhicules

Options : véhicules légers, véhicules de transport routier, motocycles

PRÉSENTATION MÉTIER

Le titulaire de ce CAP est mécanicien chargé de l'entretien courant et de la réparation des voitures particulières.

OBJECTIFS

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle "maintenance des véhicules" exerce son activité de service dans tous les secteurs de la maintenance des véhicules et, selon l'option, dans les domaines des voitures particulières, des véhicules de transport routier ou des motocycles.

Dans toutes ses activités, il doit :
- s'inscrire dans la démarche qualité et commerciale de son entreprise ;
- respecter les règles en « Hygiène – Sécurité – Environnement » (HSE) en assurant la préservation de la santé, de la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement ;
- respecter les temps impartis, les consignes et procédures en vigueur dans l'entreprise.- réaliser les opérations de maintenance périodique et corrective ;
- participer au diagnostic sur les véhicules ;
- réceptionner et restituer le véhicule ;
- participer à l'organisation de la maintenance.

PRÉ-REQUIS / CONDITIONS

- Savoir lire, écrire, compter, comprendre et s'exprimer en français
- Aucun diplôme requis mais niveau 3ème souhaitable et/ou une expérience significative en mécanique

Un référent Handicap est à votre disposition pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contactez le GRETA.

MAINTENANCE DES VÉHICULES ET DES MATÉRIELS

CAP - Maintenance des véhicules

Options : véhicules légers, véhicules de transport routier, motocycles

Durée

- De 1 à 2 ans

Validation / Modalités d'évaluation

- CAP - Maintenance des véhicules, diplôme de l'Éducation nationale de niveau 3
- Forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation
- En fonction des certifications déjà obtenues, des dispenses d'épreuves ou blocs de compétences peuvent être accordées

Modalités de formation

- Formation en présentiel
- Alternance de périodes en centre et en entreprise
- Formation et suivi individualisés adaptés aux acquis

Modalités de financement

- Financement individuel
- Contrat en alternance
- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Période de reconversion (ex Pro-A)
- Projet de Transition Professionnel (PTP)
- Plan de développement des compétences

Tarif de référence*

- 11 914 €

*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet

CONTENU

RNCP40997BC01 - Réaliser l'entretien périodoque des véhicules

- Organiser un entretien périodique. Identifier les anomalies dans le cadre d'un entretien périodique. Réaliser les opérations de remplacement, d'ajustement dans le cadre de l'entretien périodique. Apporter des conseils techniques à la clientèle sur l'entretien du véhicule.

RNCP40997BC02 - Réaliser la maintenance corrective des véhicules

- Préparer une intervention corrective. Réaliser le remplacement ou la réparation des composants ; le réglage des systèmes; le contrôle qualité d'une intervention corrective; le diagnostic de premier niveau.

Enseignement général : Français et Histoire-géographie - Enseignement moral et civique; Mathématiques et physique-chimie; Prévention - Santé - Environnement.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS / POURSUITE D'ÉTUDES

Poursuites d'études : Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP).

Métiers accessibles : Mécanique automobile et entretien de véhicules.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Pour les demandeurs d'emploi éligibles : Validation de votre projet par un conseiller emploi (France Travail, Mission Locale, CAP EMPLOI ou Conseil départemental)
- Alternance : Accès après avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Candidature possible 6 mois avant et jusqu'au début de la formation sous réserve de places disponibles
- CPF : inscription obligatoire 3 semaines avant la formation